



## Les nouveaux cantons de l'Ariège

**D**epuis les élections de mars 2015, le département de l'Ariège comprend 13 cantons au lieu de 22 auparavant. Le conseil départemental compte 26 conseillers départementaux, 13 femmes et 13 hommes. Les nouveaux cantons ont une population comprise entre 6 700 et 14 200 habitants en 2012.

Philippe Duprat, Fabien Battle

### 13 cantons au lieu de 22

Suite au nouveau découpage cantonal défini par décret début 2014, l'Ariège se compose de 13 cantons, au lieu de 22 auparavant (figure 1). Le canton le plus peuplé est celui de Pamiers-1, avec 14 213 habitants (population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2012, en vigueur en 2015). Il est composé d'une partie de la commune de Pamiers et de 14 communes localisées à la périphérie. Le canton le moins peuplé, avec 6 659 habitants, est celui de la Haute-Ariège, limitrophe du département de l'Aude et dont la commune principale est Ax-les-Thermes. Avec le canton du Couserans-Est, ce sont les deux cantons les plus étendus : 830 km<sup>2</sup> pour le premier et 900 km<sup>2</sup> pour le deuxième, ils regroupent 47 et 38 communes. La densité de population y est très faible : 8 habitants au km<sup>2</sup> en Haute-Ariège, moins de 11 dans le Couserans-Est. À l'opposé les cantons les moins étendus sont les cantons urbains autour de Foix et Pamiers. (figure 2).

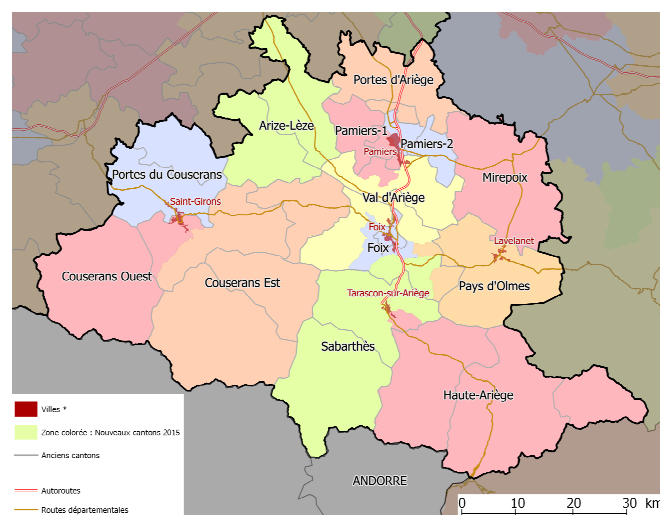
### Des cantons isolés, loin de l'influence des villes

En Ariège un habitant sur cinq (20 %) réside dans une commune isolée, hors influence d'un pôle (agglomération de plus de 1 500 emplois). C'est deux fois plus que la moyenne régionale (11 %). Ces habitants sont concentrés principalement dans quatre cantons : Haute-Ariège, Mirepoix, Couserans-Ouest, et Arize-Lèze (anciens cantons du Fossat et du Mas-d'Azil). Dans ces cantons très ruraux, la part des habitants résidant dans une commune isolée, hors de l'influence des pôles, varie entre 48 et 90 %.

### Des cantons perdent des habitants

Entre 2007 et 2012, les cantons de la Haute-Ariège, du Couserans-Ouest (dont Saint-Girons fait partie intégralement) et du Pays d'Olmes (Lavelanet) perdent des habitants. En moyenne annuelle, la baisse varie de - 0,2 % à - 0,8 %. Sans surprise, ce sont les cantons où la part des personnes âgées est élevée. Ainsi, dans le canton des Portes-de-Couserans, 28,1 % des habitants ont 65 ans ou plus, contre 22,7 % en moyenne dans le département et seulement 19 % dans la région Midi-Pyrénées.

### 1 13 nouveaux cantons en Ariège



## 2 Population des nouveaux cantons

Cantons de l'Ariège	Nb de communes	Superficie km <sup>2</sup>	Population 2012	Densité hab/km <sup>2</sup>	Évolution annuelle moyenne (2007-2012) (%)
Haute-Ariège	48	830	6 659	8	-0,4
Arize-Lèze	27	383	10 804	28	0,9
Couserans Est	37	901	9 507	11	0,3
Couserans Ouest	30	435	10 745	25	-0,2
Foix	6	60	13 743	229	0,4
Mirepoix	35	353	13 244	38	0,5
Pamiers-1	15	129	14 213	110	nd
Pamiers-2	8	80	12 353	155	nd
Commune de Pamiers*	1	46	15 483	335	-0,1
Commune hors Pamiers-1*	14	110	6 406	58	1,3
Commune hors Pamiers-2*	7	52	4 677	90	3,7
Pays d'Olmes	23	324	12 881	40	-0,8
Portes d'Ariège	16	229	13 008	57	1,6
Portes du Couserans	28	304	9 496	31	0,5
Sabarthès	32	576	11 745	20	0,1
Val d'Ariège	28	300	13 968	47	1,5
<b>Ensemble du département</b>	<b>332</b>	<b>4 903</b>	<b>152 366</b>	<b>31</b>	<b>0,5</b>

nd : non disponible

Source : Insee, Recensements 2012 pour les populations légales et 2011 pour les caractéristiques de la population (exploitations principale)

## Pour comprendre

Le canton est la circonscription électorale dans le cadre de laquelle sont élus les conseillers départementaux.

La loi du 17 mai 2013 instaure un nouveau mode d'élection pour les membres des conseils départementaux, nouvelle appellation des conseils généraux. Lors des élections des 22 et 29 mars 2015, les candidats se présentaient en binôme composé d'un homme et d'une femme, ceci afin de garantir la parité hommes-femmes. Dans chaque canton, un binôme a été élu au scrutin majoritaire à deux tours. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Président de la République lors des États généraux de la démocratie territoriale.

Le nombre d'élus restant inchangé, la carte cantonale de chaque département a été modifiée en conséquence et a conduit à un nombre de cantons deux fois moins élevé.

## Définitions

La notion d'**unité urbaine** correspond à celle de l'agglomération : c'est un ensemble continûment bâti, constitué d'une ville-centre et de sa banlieue. On parle de pôle dès lors qu'il y a au moins 1 500 emplois. Les communes appartenant à une unité urbaine sont dites urbaines, les autres sont considérées comme rurales.

L'**aire urbaine** est la zone d'influence d'un pôle. Elle est constituée du pôle et de sa couronne, ensemble de communes dont une partie importante de la population résidente (40 %) travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les **communes multipolarisées** sont les communes sous l'influence croisée de plusieurs pôles. Les autres communes sont dites **isolées, hors influence des pôles**.

*\*Certaines communes peuvent faire l'objet d'un découpage en plusieurs cantons. Le canton peut donc comprendre une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Certaines données n'étant disponibles qu'au niveau des communes entières, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton. Les chiffres de population totale pour l'ensemble des nouveaux cantons portent sur leur vrai contour. En revanche, les caractéristiques de la population ne sont parfois disponibles qu'au niveau des pseudo-cantons, ce qui explique que certaines lignes du tableau ne soient pas renseignées.*

### Insee Midi-Pyrénées

36, rue des Trente-Six Ponts  
31054 Toulouse cedex 4

**Directeur de la publication :**  
Jean-Philippe Grouthier

**Rédacteur en chef :**  
Bruno Mura

ISSN : 2417-1034

© Insee 2015

## Pour en savoir plus

- Décret n° 2014-174 du 18 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Ariège
- [Les populations légales 2012 des cantons - découpage 2015 sur Insee.fr](#)
- « [Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 152 366 Ariègeois](#) », *Insee Flash Midi-Pyrénées* n°17, janvier 2015
- « [En Ariège, une croissance démographique forte grâce aux migrations](#) », *Insee Analyses Midi-Pyrénées* n°12, février 2015

